

La Lettre de  
**SILVA**

Arbres, Forêts et Sociétés  
Mars-Avril 1988

**PLAN D'ACTION  
FORESTIER TROPICAL**

*Réseau Arbres Tropicaux*

LE MOT DU PRESIDENT



RAISON GARDER

Ceux qui, ont pu suivre durant les 30 dernières années, l'évolution de l'opinion publique ne peuvent que se réjouir quant à l'idée que se fait désormais cette même opinion publique du problème de la disparition des forêts tropicales et, surtout, de ses causes.

Cette conception, ainsi révisée, est bien résumée dans les pages qui suivent et qui présentent les considérants, les objectifs et le contenu du "Plan d'Action Forestier Tropical". Ce plan représente le sentiment général, le consensus, des représentants qualifiés de la majeure partie des pays du monde, tropicaux comme tempérés, développés ou en développement.

Il ne suffit certes pas d'élaborer un bon plan d'action, encore faut-il se mettre au travail pour le mettre en oeuvre. Au moins sait-on, maintenant, dans quelle direction il convient de travailler.

Il ne peut être question, dans cet Editorial, de résumer le Plan car le texte qui suit ne suffit à lui-même. Essayons toutefois d'en dégager autant la nouvelle, et louable, approche que les quelques insuffisances qu'il renferme encore à notre avis.

En ce qui concerne d'abord la nouvelle approche :

1°) Dans le passé on avait trop souvent tendance à faire des exploitants de bois tropicaux, les boucs émissaires de la destruction des forêts tropicales, sans se rendre compte que, même si cela était exact, ils n'affecteraient que les forêts humides.

Les documents analysés ci-après, se

contentent, de dire que "l'exploitation sans discernement est la cause de la dégradation des forêts". On observera que, à juste titre, le mot "destruction" n'est plus utilisé.

De même, les documents analysés ci-dessous, regrettent l'absence "d'action parallèle d'aménagement et de reboisement". On pourrait ajouter, à la décharge des coupeurs de bois, que cela n'est pas de leur ressort mais de celui des services forestiers nationaux.

2°) Les trois causes principales de la disparition / dégradation des forêts tropicales sont, elles, par contre, bien mises en lumière, à savoir (1) la culture itinérante, (2) les défrichements en vue d'activités agricoles (que l'on souhaiterait stables) et (3) surtout dans les zones sèches, les coupes pour le bois de feu.

Réjouissons nous donc, car on ne peut soigner un mal sur la base d'un faux diagnostic.

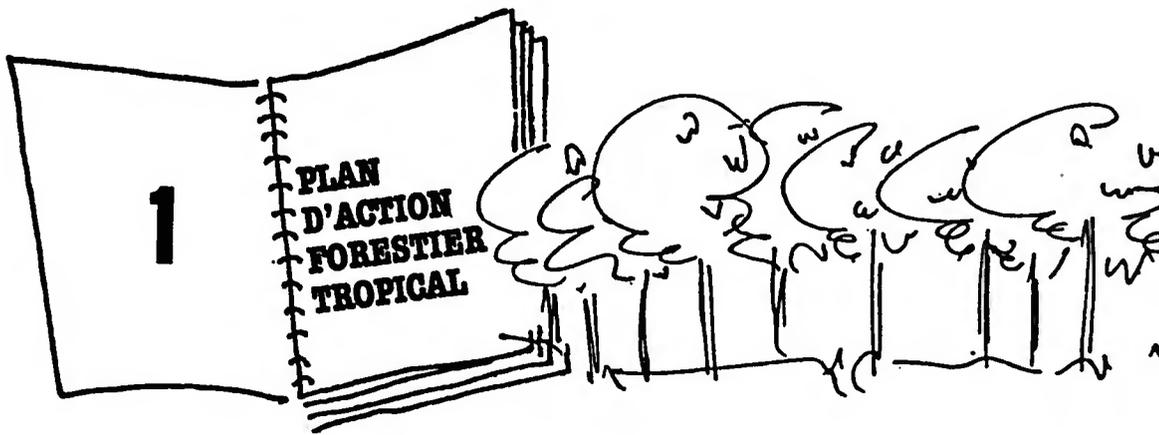
En ce qui concerne, par contre, une certaine insuffisance ou lacune, qui nous est apparue : Peu de choses sont dites sur l'interdépendance qui existe, en pays tropical plus qu'ailleurs, entre la forêt et l'agriculture (élevage compris). Selon un même processus, mais évidemment avec des nuances découlant de la différence des milieux, que celui qu'on a connu relativement récemment en Europe, la forêt, ou plutôt les sols enrichis par elle, cesseront d'être la proie des agriculteurs itinérants lorsqu'on aura pu intensifier cette agriculture. Ainsi seulement pourra-t-on augmenter les rendements agricoles et réduire, sinon supprimer, la pression que ces agriculteurs exercent actuellement sur la forêt ... simplement pour survivre.

Louis HUGUET

Sommaire

Le mot du Président	1
Pourquoi ce Plan ?	2
Comment a-t-il été élaboré ?	4
Que contient ce Plan ?	5
Comment est-il mis en oeuvre ?	11
Les fruits du Plan	12

Ce supplément est destiné aux membres du Réseau "ARBRES TROPICAUX". Il a été publié à l'initiative du Ministère de la Coopération, sur la base de documents préparés par la FAO.



## POURQUOI CE PLAN ?

### **LES FORETS TROPICALES SONT MENACÉES DE DISPARITION**

Les forêts couvrent plus de 4 milliards d'hectares, soit un tiers de la surface des terres du globe. Environ 42 pour cent de la superficie forestière totale est située dans les pays développés (pour la plupart tempérés) et 58 pour cent dans les pays en développement en majorité tropicaux.

Les forêts tropicales peuvent se diviser en deux catégories principales : les forêts denses où les arbres et le sous-bois s'enchevêtrent pour recouvrir le terrain, telles les forêts denses humides des zones à fortes précipitations du bassin de l'Amazonie et des îles de l'Asie du Sud-Est, et les formations ouvertes à strate herbacée continue, telles les terres boisées des savanes claires situées principalement en Afrique. Il existe en outre d'autres types de forêts telles les bambousaies et les mangroves.

Les forêts fournissent de l'énergie, la moitié de la population du monde est tributaire du bois de feu, des produits ligneux industriels dont 20 pour cent proviennent des pays en développement, des aliments, du fourrage, des produits pharmaceutiques et d'autres produits non ligneux tels que fibres, gommés, caoutchouc et résines. Les forêts constituent également une ressource écologique inestimable grâce à leur capacité de protéger les sols et les eaux, de freiner les inondations, de créer une barrière contre l'érosion éolienne, d'emmagasiner et de recycler les éléments nutritifs et

d'offrir des habitats à la faune sauvage. Enfin, elles représentent une réserve abondante de précieuses ressources génétiques, un patrimoine commun au service de l'humanité entière.

Chaque année 7,5 millions d'hectares de forêts denses et 3,8 millions d'hectares de forêts ouvertes sont défrichées dans les tropiques, soit une surface totale comparable à celle du Bénin.

Les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts sont la pauvreté, la répartition inéquitable des terres, une productivité agricole médiocre, des systèmes d'utilisation des terres inadéquats, un développement déséquilibré (y compris les projets n'appartenant pas au secteur forestier), des institutions faibles et une croissance démographique accélérée.

La moitié environ des forêts défrichées chaque année dans les tropiques passent à la culture itinérante pratiquée par des paysans sans terre. A mesure que croît le nombre de paysans vivant d'une agriculture de subsistance et que diminuent les réserves disponibles de terres défrichées arables, de plus en plus de terrains sont déboisés. Le défrichage des forêts au profit de l'agriculture permanente, y compris les programmes de colonisation, constitue la deuxième cause fondamentale du déboisement.

La dépendance totale des populations rurales pauvres des zones tropicales sè-

ches vis-à-vis du bois comme source d'énergie est la troisième cause majeure de la décimation des forêts. Des millions de gens, des femmes pour la plupart, passent une grande partie de leur journée en quête de bois pour cuisiner leurs repas et chauffer leurs maisons. A mesure que disparaissent les arbres et les arbustes des alentours, ces gens sont forcés de parcourir à pied des distances de plus en plus grandes, souvent plusieurs kilomètres pour ramasser le bois dont ils ont besoin.

L'exploitation sans discernement est également une cause de dégradation des forêts tropicales. De nombreux pays en développement, poussés par le besoin de devises, permettent que leurs forêts soient exploitées sans action parallèle d'aménagement et de reboisement.

Ceux qui dépendent le plus directement des forêts sont parmi les gens les plus pauvres du monde. Pour la plupart d'entre eux l'agriculture itinérante est le seul moyen de subsistance et le bois de feu la source principale d'énergie. Ils sont également les premiers à souffrir des effets du déboisement. La vie de plus d'un milliard de personnes est périodiquement bouleversée par les inondations, les pénuries de bois de feu, la dégradation des sols et des eaux et une faible productivité agricole dont la cause directe ou indirecte est la destruction du couvert forestier tropical.

Les forêts et les terres boisées tropicales sont indispensables au bien-être économique et social des populations rurales

des pays tropicaux en développement et, pourtant, leur dégradation et leur destruction continuent à un rythme inquiétant. Les causes et les conséquences de cette détérioration sont bien connues de même, fort heureusement, que bon nombre de leurs solutions. Il faudrait, certes, intensifier la recherche mais le manque de connaissances ne constitue plus désormais une barrière à l'action ; l'obstacle réel est l'absence d'appui politique, financier et institutionnel pour appliquer ces solutions.

Ce qu'il faut c'est un engagement politique d'une vaste portée qui propose des solutions pratiques et des stratégies pour le reboisement et l'aménagement forestier. Un effort soutenu en faveur de la foresterie, de l'agriculture, de l'énergie et des programmes de développement rural connexes est également nécessaire. Il conviendra d'éviter les erreurs coûteuses associées à l'importance exagérée accordée dans le passé aux projets massifs de développement. Les projets étrangers au secteur forestier, tels ceux visant les communications, le développement hydroélectrique, les programmes d'irrigation et de colonisation, devront être planifiés et coordonnés de manière à éviter le gaspillage, la destruction des ressources forestières, la mise en péril des réserves forestières.

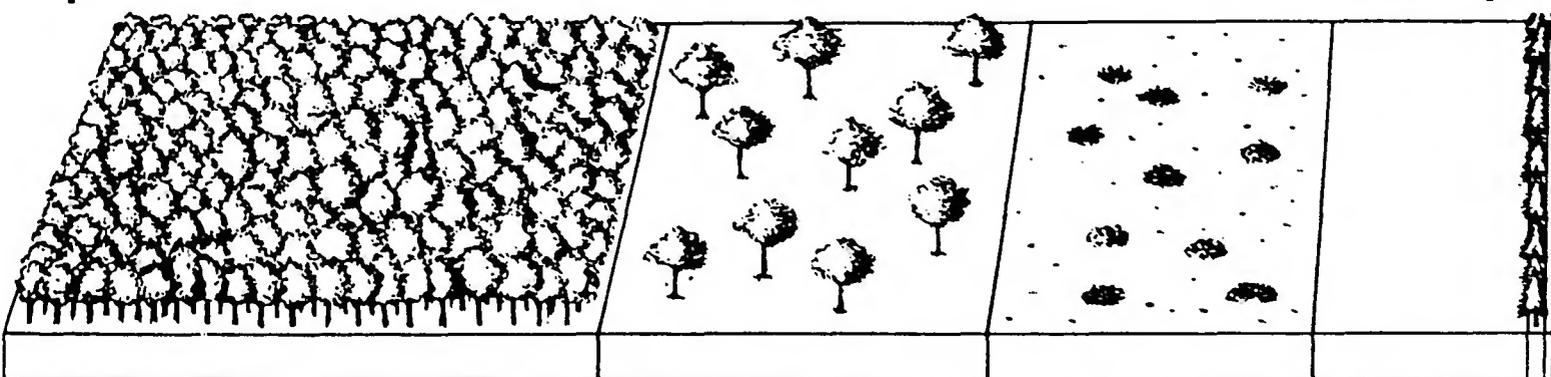
Aux stratégies devront participer les millions de personnes vivant à l'intérieur ou à proximité des forêts et qui dépendent d'elles pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les communautés locales devront prendre part à l'aménagement et à l'exploitation des forêts, en étant convaincues que ces actions sont entreprises dans leur intérêt. A cet égard, les organisations non gouvernementales (ONG) qui oeuvrent au ras du sol ont un rôle important à jouer.

Ce qu'il faut avant tout, c'est agir sans tarder. Déjà, dans les pays en développement des centaines de millions de personnes sont confrontées à des difficultés journalières et exposées à la menace de la faim à cause de pénuries de combustible et de vivres. Les ressources forestières potentielles de ces pays peuvent et doivent être exploitées pour répondre à leurs besoins de développement. Utilisées et aménagées correctement, les forêts tropicales représentent une source potentielle d'énergie immense, un outil puissant dans la lutte contre la faim, une base solide pour le bien-être économique et le développement social, et une réserve de ressources génétiques capable de satisfaire les besoins futurs. Voilà la promesse et le défi. Le Plan d'action forestier tropical se propose de définir les grandes lignes d'une collaboration visant à relever ce défi et à réaliser cette promesse.



**LES FORETS TROPICALES EN 1988 (en milliers d'ha)**

Plantations  
10.000



Forêts denses : 1.150.000

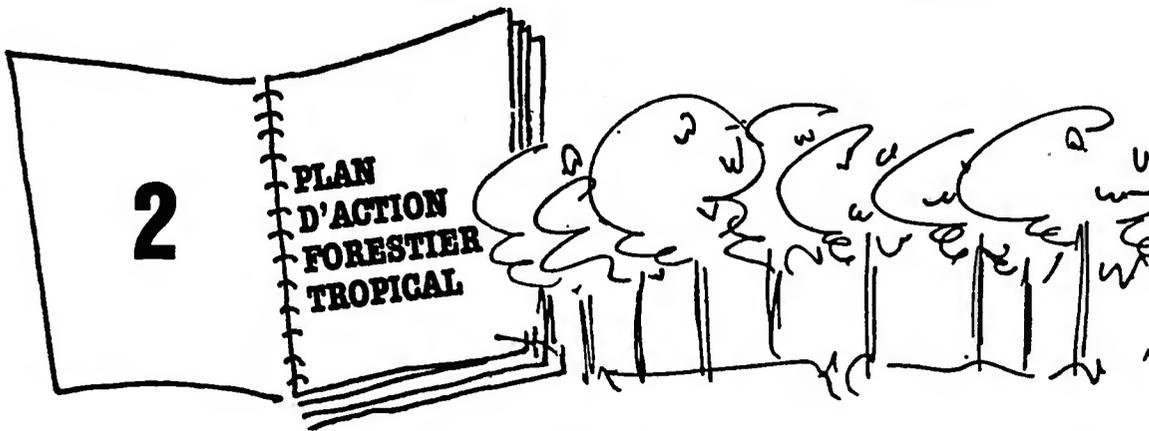
Forêts ouvertes : 710.000

Brousse : 620.000

Jachère forestière :  
430.000

**LA DEFORESTATION ANNUELLE :**  
(en millions d'ha)

	EN AFRIQUE	EN ASIE	EN AMERIQUE	TOTAL
LES FORETS DENSES	1,3	1,8	4,4	7,5
LES FORETS OUVERTES	0,2	2,3	1,3	3,8



## COMMENT A-T-IL ETE ELABORE ?

C'est le Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques qui lors de sa 6ème session, tenue à ROME en octobre 1983 a reconnu la nécessité d'une action urgente en faveur des forêts tropicales.

L'un des rôles principaux de cet organisme statutaire de la FAO, est de "suivre les programmes internationaux concernant les forêts tropicales et l'action concertée que les gouvernements et les organisations internationales devraient entreprendre pour assurer la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des forêts tropicales et de leurs ressources". A cette même session, le Comité a également reconnu la nécessité de cerner et de définir les domaines hautement prioritaires, afin de présenter à la communauté internationale des donateurs une série de programmes de développement bien précis. Il a recommandé que la FAO mette sur pied des groupes *ad hoc* chargés d'élaborer des propositions en vue de programmes d'action dans les domaines prioritaires identifiés par le Comité au niveau régional ou mondial.

La FAO, donnant suite à cette recommandation, a convoqué en mars 1985, une réunion officielle d'experts pour examiner les propositions de programmes d'action dans les cinq domaines prioritaires suivants :

i) la foresterie dans l'utilisation des terres ; ii) le développement des industries forestières ; iii) le bois de feu et l'énergie ; IV) la conservation des écosystèmes forestiers tropicaux ; v) les institutions. Ces propositions, après révisions par la

réunion d'experts, ont été soumises au comité lors de sa 7e session, tenue à Rome en juin 1985. Le Comité les a approuvées et a recommandé qu'elles soient présentées au 9e Congrès forestier mondial ainsi qu'à d'autres instances et organismes importants.

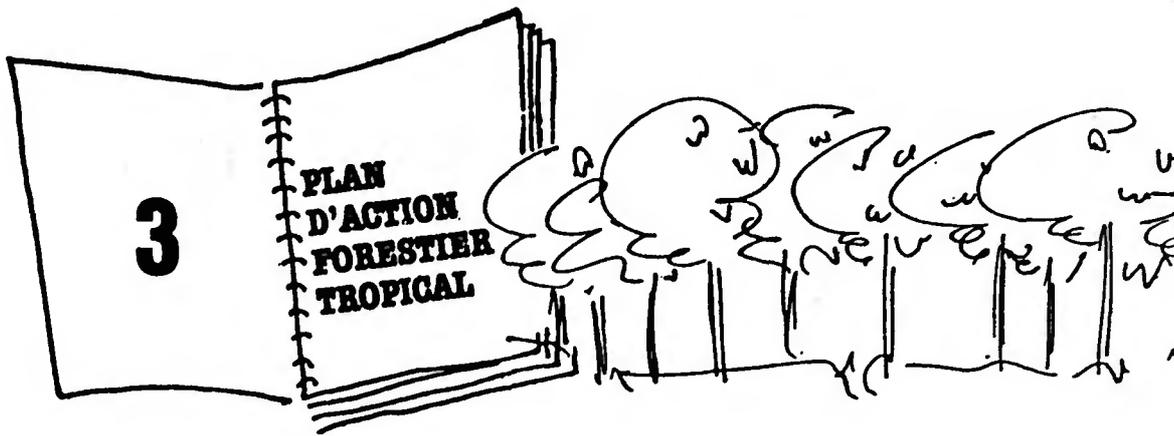
Le congrès a émis le Manifeste de Mexico, qui, par la suite, a été adopté par la Conférence de la FAO à sa 23e session. Ce manifeste met l'accent sur l'importance et l'urgence du plan d'action et appuie pleinement toutes actions visant à en accélérer la mise en oeuvre. En novembre 1985, le plan d'action a été vivement approuvé par la consultation internationale spéciale des conseillers forestiers, qui s'est tenue à La Haye (Pays-Bas).

Les cinq propositions de programmes d'action, qui constituent le Plan d'action forestier tropical, doivent être considérées comme un cadre conceptuel général d'action que les gouvernements et les organismes concernés devraient utiliser comme référence commune pour la formulation de leurs propres programmes de foresterie tropicale et pour l'harmonisation de leurs actions respectives.

Le Comité a également recommandé que ces propositions soient complétées par des profils de projets d'investissement nationaux établis par les gouvernements avec l'assistance de la Banque mondiale et d'autres institutions compétentes. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec le World Resource Institute, organisme non gouvernemen-

tal dont le siège est à Washington, D.C., la Banque mondiale a calculé les besoins d'investissement dans 56 pays tropicaux pour une période de cinq ans. Des profils d'investissement ont été formulés pour quatre champs d'action correspondant aux domaines prioritaires retenus par le Comité (indiqués entre parenthèses) : "restauration des bassins versants montagnards et des plaines semi-arides" (la foresterie dans l'utilisation des terres), "aménagement forestier en vue d'utilisations industrielles" (développement des industries forestières), "bois de feu et agroforesterie" (le bois de feu et l'énergie) et "conservation des écosystèmes forestiers" (conservation des écosystèmes forestiers tropicaux).





## QUE CONTIENT CE PLAN ?

### UN CADRE POUR UNE ACTION COORDONNEE

Le Plan est la clef de voûte d'une nouvelle approche coordonnée visant à résoudre la crise des forêts tropicales. Il offre une stratégie souple qui répond à des besoins identifiés avec soin mais, avant tout, il est réaliste et pratique.

Englobant l'ensemble des forêts tropicales, des forêts humides denses aux savanes claires et à la steppe semi-aride, le Plan se propose de catalyser l'action en vue de relever le niveau de vie des populations rurales, d'augmenter la production vivrière, d'améliorer les systèmes de culture itinérante, d'assurer l'exploitation durable des forêts, d'accroître les disponibilités de bois de feu et son rendement, et de multiplier les occasions d'emploi et de revenu.

Le Plan d'action forestier tropical s'appuie sur les expériences du passé pour identifier les actions à entreprendre aujourd'hui afin de commencer à résoudre de manière systématique le problème du déboisement. Il offre une base pour déterminer les priorités en matière d'investissement et les fonds nécessaires au cours des cinq prochaines années pour asseoir les bases de solutions à long terme. Enfin, le Plan donne l'occasion de mieux coordonner l'aide et de stimuler tant les réformes institutionnelles que les nouvelles initiatives à prendre pour réaliser un effort global concerté.

Le Plan comprend cinq volets : la foresterie dans l'utilisation des terres, le développement des industries forestières, le bois de feu et l'énergie, la conservation des écosystèmes forestiers tropicaux et les institutions. □

### DOMAINES PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION FORESTIER TROPICAL



LA FORESTERIE DANS L'UTILISATION DES TERRES



LE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES FORESTIERES



BOIS DE FEU ET ENERGIE



LA CONSERVATION DES ECOSYSTEMES FORESTIERS TROPICAUX



INSTITUTIONS - RECHERCHE - FORMATION

# LA FORESTERIE DANS L'UTILISATION DES TERRES

## ELEMENT DE SECURITE ALIMENTAIRE

La pression démographique continuera de s'accroître dans les pays tropicaux. Il est prévu que la demande de vivres et de produits agricoles dans les pays en développement doublera d'ici à l'an 2000. On ne saurait donc mettre en doute les avantages énormes qui découleront tant du retour de terres agricoles dégradées à un usage productif que des actions entreprises pour éviter que d'autres terres soient utilisées à des fins non productives.

La priorité devra aller à l'amélioration et à l'intensification de la production agricole sur des terres appropriées, réduisant ainsi la nécessité d'étendre les défrichages et atténuant la pression sur les terres boisées. Ces actions devront aller de pair avec la lutte contre le déboisement, la régénération du couvert végétal et l'adaptation des pratiques culturales aux besoins locaux et aux conditions écologiques.

L'agroforesterie (qui associe la foresterie à la production agricole ou à l'élevage) et les pratiques culturales qui unissent l'agriculture, la foresterie et le pastoralisme offrent d'excellentes occasions d'améliorer la productivité tout en maintenant la stabilité écologique.

Grâce à des incitations appropriées, les gouvernements peuvent mobiliser le public en faveur de l'arboriculture. Il s'agit de démontrer aux agriculteurs et aux populations locales qu'il est de leur intérêt de planter des arbres et les convaincre qu'ils en retireront des bénéfices. Changer les systèmes traditionnels d'utilisation des sols exige la participation et l'engagement sans réserve des collectivités locales. Des incitations, telles que des salaires journaliers temporaires pour les travaux de conservation du sol et de plantation d'arbres et de fourrage ou la fourniture de semences et d'engrais à des prix subventionnés, peuvent se révéler largement rentables.

Les petits exploitants seront encouragés à rendre leurs terres plus productives s'il sont assurés de leurs droits de tenures. De même, la création de débouchés pour leurs produits les incitera à passer de l'agriculture de subsistance à la production d'excédents.

Des terres de montagne dégradées peuvent être restaurées et stabilisées grâce à des programmes d'aménagement des bassins versants. Une utilisation correcte des terres peut maintenir et renforcer la productivité tant des forêts que des terres agricoles ; il existe des méthodes techniquement prouvées rentables qui sont adaptées à une grande variété de conditions socio-économiques. Les gouvernements devront fonder leurs politiques sur une meilleure connaissance des liens existant entre les populations des plaines et celles des montagnes. Notamment, ils devront assurer un soutien plus important aux collectivités montagnardes qui, à cause de leur éloignement, ont souvent été négligées par rapport aux habitants des plaines.

Des terres de montagne dégradées



## LA FORESTERIE DANS L'UTILISATION DES TERRES

### STRATEGIE

Intégrer la foresterie à une production agricole intensifiée mettre en valeur les terres abandonnées

Accroître l'appui de la foresterie à l'agriculture et à l'élevage locaux

Renforcer l'apport de foresterie à la conservation et à la lutte contre la désertification

### PROGRAMME D'ACTION

Stimuler le développement agrosylvopastoral

- aménager les forêts et les plantations à usages multiples
- introduire des arbres dans les systèmes culturaux et les terres communautaires
- planter et protéger les arbres fourragers sur les terrains de parcours

Introduire l'aménagement intégré des bassins versants

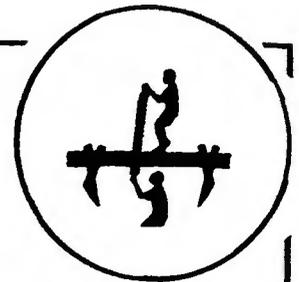
- intégrer la planification de la mise en valeur des terres et des eaux
- encourager le partage des coûts avec les bénéficiaires des plaines
- diversifier l'économie des collectivités montagnardes

Étendre la foresterie des zones arides et la lutte contre la désertification

- intensifier l'emploi de brise-vent et de rideaux-abris pour protéger les terres agricoles
- étendre l'utilisation des arbres ombragés et fourragers pour améliorer la production animale
- régénérer les forêts dégradées et planter des essences résistant à la sécheresse pour la production de bois et de combustible

Évaluer les ressources forestières tropicales et planifier l'utilisation des terres

- définir les critères d'utilisation des sols
- effectuer des évaluations foncières et dresser des inventaires des ressources forestières
- étendre et améliorer les systèmes d'aménagement forestier



# LES INDUSTRIES FORESTIERES

## METTRE LES FORETS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Les avantages que les industries forestières peuvent apporter tant aux communautés locales qu'aux économies nationales sont nombreux et variés. Ces industries peuvent créer des emplois, produire des excédents commercialisables et fournir des ouvertures à d'autres secteurs de l'économie. Elles peuvent procurer de nouvelles richesses aux zones rurales. Enfin, elles constituent un encouragement puissant à protéger les forêts et à améliorer leur potentiel financier et économique.

Les pays en développement devront planifier leurs entreprises forestières et choisir les options propres à maximiser les avantages socio-économiques. Il s'agit d'améliorer la gestion et l'exploitation des forêts, de boisser des zones appropriées pour la production de bois et de mettre en place des entreprises forestières capables de fournir des revenus et des emplois, notamment en milieu rural.

Il existe d'immenses possibilités d'augmenter la production de bois dans la plupart des pays tropicaux. Aménagée avec soin et plus intensivement, la forêt

tropicale pourrait couvrir une part importante de la demande de bois d'ici la fin du siècle. En outre, pour satisfaire la demande totale dans la plupart des pays, il suffirait de transformer en des plantations à croissance rapide seulement 15 pour cent environ de la superficie actuellement exploitée.

De nombreux pays ont d'immenses possibilités d'améliorer l'exploitation de leurs essences secondaires, d'utiliser les arbres de petit fût et de réduire le gaspillage. Les politiques qui encouragent une utilisation non durable des forêts devront être abandonnées. Il conviendra d'appliquer sur une plus vaste échelle les techniques visant à régénérer les forêts naturelles après exploitation.

Créer des industries forestières rentables et productives signifie garantir aux propriétaires fonciers la commercialisation de leurs produits à des prix raisonnables. Les industries devront également pouvoir compter sur un approvisionnement régulier à des prix acceptables, ce qui exigera à son tour un système d'abattage et de transport efficace.

Pour certains, le terme d'"industries fo-

restières" est synonyme d'opérations à grande échelle. En réalité, ces entreprises peuvent varier d'un seul individu à des coopératives villageoises ou à de vastes complexes industriels. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient limitées aux produits ligneux. Les forêts peuvent également servir de base à d'importantes activités axées sur des produits non ligneux tels que le rotin, le miel, le bambou, le liège, les gommés, le tanin, le gibier en tant qu'aliment, les loisirs et le tourisme.

Il est indispensable que les industries forestières aient accès à des débouchés et bénéficient de moyens de commercialisation adéquats. Le marché intérieur peut représenter la première occasion d'exploiter les ressources forestières à des fins industrielles. Si l'on peut encourager les entrepreneurs locaux à développer des industries qui satisfassent la demande intérieure, davantage de recettes reviendraient aux collectivités locales, permettant de ce fait un essor ultérieur. □

### DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL FORESTIER

#### STRATEGIE

#### PROGRAMME D'ACTION

Créer des emplois et des revenus pour stimuler la production durable et la protection des forêts

Encourager et satisfaire la demande intérieure de produits forestiers et accroître et diversifier les exportations

Faire participer la population rurale à la récolte et à la transformation des produits forestiers

Intensifier l'aménagement et le développement des forêts

- développer des systèmes d'aménagement et de sylviculture pour les forêts naturelles; améliorer les accords concernant l'exploitation forestière
- étendre et améliorer l'établissement et la gestion des plantations industrielles

Mettre au point des systèmes d'exploitation appropriés

- améliorer la planification et les méthodes d'exploitation et de transport
- établir des centres régionaux de recherche et de formation en matière d'exploitation forestière
- dispenser une formation spécialisée en réseaux routiers forestiers et en ergonomie

Etablir des industries forestières appropriées

- dispenser une formation, notamment en vue d'améliorer les capacités de gestion
- assurer aux projets forestiers industriels une planification, une évaluation, une surveillance et un financement adéquats
- adapter les industries existantes aux conditions nouvelles
- obtenir un appui institutionnel pour les opérations industrielles
- faire participer les populations rurales aux entreprises forestières

Réduire le gaspillage

- promouvoir les industries qui utilisent les résidus forestiers, y compris l'artisanat local
- étudier les moyens d'utiliser les résidus à des fins énergétiques
- dispenser une formation et des démonstrations sur l'emploi des résidus

Développer les capacités de commercialisation

- faire comprendre le concept de commercialisation
- dispenser une formation en matière de commercialisation; recommander des politiques commerciales
- mettre en place des services de renseignement sur les marchés
- améliorer la qualité des produits et des processus de transformation
- fournir des services de commercialisation aux petites entreprises communautaires

# LE BOIS DE FEU

## L'AUTRE CRISE ENERGETIQUE



Il s'agit d'une double approche : augmenter les ressources en bois de feu et réduire la demande en rendant plus efficace l'emploi et en remplaçant par d'autres combustibles.

C'est vers la foresterie communautaire ou sociale, où les avantages de l'arboriculture et de l'aménagement amélioré sont partagés équitablement au sein de la communauté, que devront être orientés les efforts visant à couvrir les besoins en bois de feu. L'appui et la participation des populations locales à l'arboriculture peuvent être encouragés par l'utilisation d'essences forestières à croissance rapide et à usages multiples qui répondent bien aux exigences fondamentales des collectivités, dont celle de bois de feu. Promouvoir l'arboriculture autour des maisons et des champs cultivés, en éliminant les contraintes juridiques et autres, apparaît comme un préalable nécessaire. Ces efforts pourront être appuyés par des techniques peu coûteuses pour assurer la distribution et la production décentralisées des plantules. Il importe avant tout de garantir l'accès aux ressources en bois et de promouvoir leur utilisation efficace. Puisque la demande de bois de feu vient avant tout des zones rurales, c'est là que les forestiers et les pouvoirs publics doivent concentrer leur action.

La faiblesse des prix du bois de feu dans les zones rurales est la preuve que le bois était traditionnellement considéré comme un bien "gratuit",

aussi les consommateurs ramassent-ils tous naturellement le bois de feu partout où ils le trouvent au lieu de l'acheter. Les arboriculteurs ne sont donc guère encouragés à planter des arbres à bois de feu. Il est donc nécessaire d'offrir des incitations pour amorcer et soutenir l'intérêt pour le reboisement et la production privée d'arbres à bois de feu et la fabrication de charbon de bois. La distribution subventionnée de plantules s'est avérée efficace dans de nombreux pays mais il faudra étudier plus à fond la justification économique des subventions et leur capacité d'encourager les populations rurales à s'entraider en plantant des arbres. Dans d'autres cas, la modification des taxes d'abatage et de leur mode de perception pourrait permettre aux communautés rurales d'intervenir d'avantage dans l'exploitation forestière.

Il conviendra de revoir les politiques de colonisation agricole et de développement de l'élevage qui aboutissent au défrichement des terres, afin d'assurer que des ressources en bois de feu adéquates soient préservées pour satisfaire les besoins locaux. L'aménagement des forêts existantes et des ressources en bois de feu devra être amélioré et les ressources exploitées au mieux.

Des fourneaux améliorés, des programmes élargis auxquels participent des producteurs de charbon de bois et

des consommateurs industriels de bois de feu, ainsi que des méthodes plus efficaces d'utilisation du bois et de carbonisation, contribueront à assurer l'emploi rationnel des ressources disponibles.

Là où des excédents de bois existent ou pourraient être créés, le bois peut fournir l'énergie nécessaire pour améliorer et augmenter la production des activités rurales et industrielles, ou encore remplacer des importations incertaines ou coûteuses de combustibles fossiles. Certaines formes commerciales d'énergie tirées du bois telles que le charbon de bois, le gaz pauvre, l'électricité, les alcools et les huiles sont déjà exploitées en quantités appréciables. Des systèmes énergétiques axés sur le bois peuvent accroître les ressources en énergie renouvelable pour appuyer le développement, notamment dans les zones reculées, et aider les pays à atteindre l'autosuffisance énergétique.

Quelles que soient les solutions adoptées, la crise du bois de feu ne trouvera une solution durable et valable que si les populations rurales, les agriculteurs et les collectivités locales entreprennent eux-mêmes et par leurs propres moyens une action en faveur de la sauvegarde des forêts. Une prise de conscience claire des avantages découlant de ces solutions et un vigoureux effort de vulgarisation sont indispensables. □

### BOIS DE FEU ET ENERGIE

#### STRATEGIE

#### PROGRAMME D'ACTION

Diminuer la demande de bois de feu

Rendre plus efficace l'emploi du bois de feu

- introduire des fourneaux améliorés
- améliorer la fabrication du charbon de bois aux fins de réduire les pertes

Augmenter la production de bois de feu et assurer l'accès à cette ressource

Produire davantage de bois de feu et de charbon de bois dans les terres forestières existantes

- régénérer et aménager les terres boisées en vue d'en retirer du combustible ligneux
- récupérer le bois de feu chaque fois que les forêts sont exploitées ou défrichées à d'autres fins

Créer davantage de ressources en bois de feu

- engager la population rurale dans la plantation d'arbres à bois de feu et fourragers polyvalents pour son propre usage
- dispenser une assistance technique et des encouragements aux arboriculteurs ruraux
- faciliter la plantation d'arbres à usages multiples sur des terres collectives; faire de l'arboriculture privée une activité rentable
- encourager l'emploi de terres domaniales par des paysans sans terre pour y planter des arbres

# LA CONSERVATION

## LES FORETS EN TANT QU'ECOSYSTEMES



Les forêts tropicales ne pourront être conservées que si les pressions que l'homme exerce sur elles s'atténuent, et si leur exploitation s'inspire d'un aménagement prudent et permanent. Les facteurs responsables de la destruction des forêts tropicales sont complexes mais le problème le plus urgent est celui du rapport entre les forêts et les populations qui y vivent ou qui habitent dans leur voisinage.

Les forêts ne peuvent survivre comme des îlots de conservation au milieu d'une mer d'affamés. Elles fournissent une gamme de biens et services utilisés localement dont la valeur devra être prise en compte dans les plans d'aménagement forestier. Une partie des avantages économiques devront revenir aux communautés locales sous forme d'un meilleur accès aux biens et services forestiers, de la création d'emploi, d'investissements et de services sociaux renforcés.

Un aménagement forestier continu à fins multiples peut promouvoir la conservation des ressources génétiques et assurer une production accrue de produits ligneux et non ligneux pour les collectivités locales. Aménager les forêts

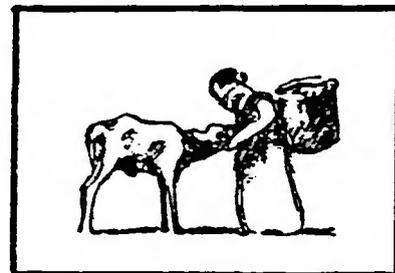
pour en tirer le maximum de bénéfices mettra en évidence leur valeur réelle. Alors seulement les gens pourront juger (et les intérêts extérieurs devront respecter ce jugement) de l'importance authentique des forêts et non pas seulement des avantages à court terme qui peuvent en être tirés.

Un aménagement foncier à fins multiples peut comporter le zonage pour garantir qu'une aire centrale protégée soit entourée d'une zone tampon où seules certaines utilisations des terres sont autorisées. Les forêts domaniales comme celles du secteur privé doivent faire partie du système ; le secteur privé peut être encouragé par des incitations telles que l'exonération d'impôts fonciers et des accords de gestion.

Des structures de conservation en dehors des aires (*ex situ*) telles que les jardins zoologiques, les jardins botaniques, les banques de gènes, les peuplements établis expressément pour la conservation sont un complément indispensable de la conservation *in situ* et devraient être multipliés. Néanmoins, les aires de conservation *in situ* constituant une riche base de ressources biologiques en évolution continue, la priorité doit toujours aller

à la protection des écosystèmes forestiers tropicaux et à la sauvegarde de la variation génétique des espèces qui les composent.

La conservation des forêts tropicales passe par un engagement accru de la part des responsables nationaux. Les gouvernements et les organismes de développement peuvent et doivent faire en sorte que la conservation des ressources génétiques joue un rôle-clé dans la planification des projets, et ils devront bien comprendre que conservation et développement sont complémentaires. Des programmes d'information du public peuvent aider à convaincre tant le grand public que les responsables de la valeur d'un aménagement soutenu. □



### CONSERVATION DES ECOSYSTEMES FORESTIERS TROPICAUX

#### STRATEGIE

Améliorer et étendre l'aménagement forestier en vue d'une production durable

Protéger la faune sauvage, les écosystèmes et les ressources génétiques d'aires particulières

S'assurer la collaboration des populations locales

#### PROGRAMME D'ACTION

Renforcer les capacités d'aménagement forestier

- intensifier la recherche en matière de sylviculture
- dresser des inventaires détaillés des ressources forestières
- dispenser une formation universitaire et technique
- mettre en place des organisations capables d'agir efficacement

Développer des réseaux nationaux et régionaux d'aires protégées

- mener des études au niveau régional et national en matière de conservation
- définir des stratégies nationales de conservation

Améliorer la planification et l'aménagement des aires protégées

- intégrer des aires protégées dans la planification nationale de l'utilisation des terres
- renforcer la formation des scientifiques et des spécialistes
- aménager des aires protégées et des zones contiguës en vue de contribuer au développement rural

Conservier les ressources génétiques

- entreprendre des études botaniques de la diversité et de la distribution des espèces
- mettre au point des méthodes pour protéger la diversité des végétaux et les variations des espèces
- préparer des données sur la conservation et faire mieux comprendre l'importance de la conservation génétique
- intensifier la recherche sur les espèces avant une valeur économique potentielle

# ATTEINDRE LES GENS

## LE ROLE DES INSTITUTIONS



Il s'agira d'introduire des modifications profondes dans les politiques, surtout en ce qui concerne l'engagement politique et financier traditionnellement faible des gouvernements vis-à-vis des organismes forestiers. Des incitations doivent être offertes pour recruter et maintenir en service les cadres. Des mesures additionnelles devront également être prises pour encourager le personnel à travailler en milieu rural.

Les forestiers de formation traditionnelle ont rarement eu l'occasion de travailler avec les populations et les communautés locales. Il faudra sensibiliser les forestiers aux besoins des agriculteurs et leur apprendre à exécuter des programmes de terrain avec eux. Ils devront s'inspirer de la sagesse traditionnelle et, notamment, s'adapter à l'importance croissante donnée à la foresterie paysanne et communautaire et à la participation locale. De nouvelles activités de vulgarisation joueront un rôle vital dans la réussite des stratégies de développement forestier, en par-

ticulier celles qui reposent sur la participation des ruraux.

Des moyens de vulgarisation au sein des départements des forêts, de l'agriculture et du développement rural, convenablement liés aux institutions de recherche et de formation, seront indispensables. Le travail de vulgarisation pourrait être appuyé par les media et autres moyens de communication pour sensibiliser le grand public à l'importance des forêts. Les organisations non gouvernementales pourront jouer un rôle important à cet égard ; nombre d'entre elles travaillent déjà avec succès parmi les populations locales mais elles auront besoin d'être appuyées par les pouvoirs publics et les organismes d'aide au développement.

L'exploitation forestière pour le développement national n'accomplira de progrès réels et durables que si elle est étayée par un bon cadre institutionnel. ■

### STRATEGIE

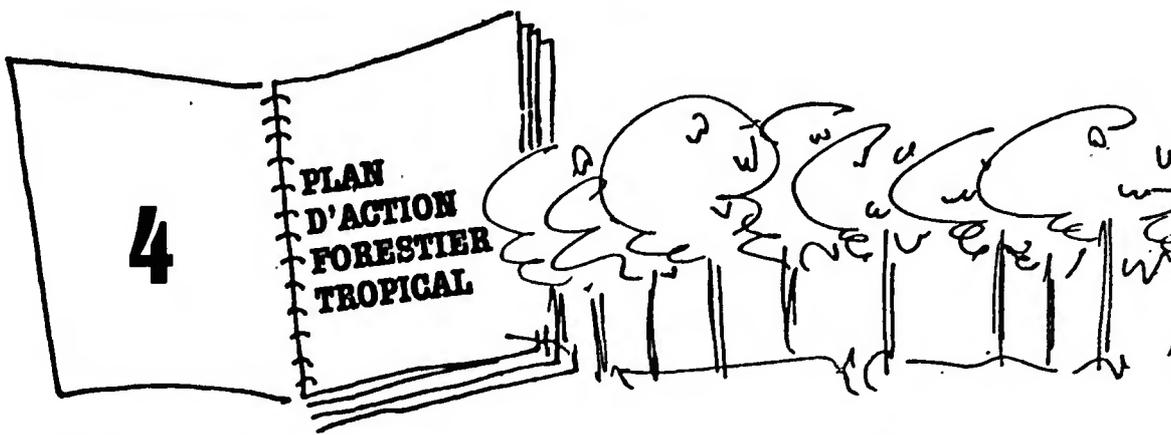
Intégrer la foresterie au développement national; renforcer les organismes forestiers publics

Améliorer la formation, l'enseignement, la recherche, et les systèmes et les institutions de vulgarisation dans le domaine forestier

Renforcer l'appui aux institutions locales et à celles du secteur privé

### PROGRAMME D'ACTION

Renforcer l'engagement public et politique en faveur de la foresterie pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• introduire la foresterie dans les programmes d'étude des écoles</li> <li>• élaborer des programmes d'information du public</li> <li>• revoir les politiques et les lois en vue d'intégrer la foresterie pour le développement dans la planification nationale</li> </ul>
Améliorer les structures organisationnelles, recruter et retenir du personnel qualifié et motivé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les liens entre les services forestiers et les autres secteurs de l'administration nationale</li> <li>• appliquer des techniques modernes d'organisation et de gestion</li> <li>• améliorer les perspectives de carrière</li> <li>• offrir une formation et un salaire adéquats</li> </ul>
Renforcer les capacités de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• recruter et former du personnel de recherche qualifié</li> <li>• mettre en place des structures adéquates, créer des réseaux de recherche nationaux et régionaux</li> <li>• axer les efforts sur les thèmes de recherche prioritaires identifiés</li> </ul>
Améliorer les programmes de formation et de vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluer les besoins de formation et de vulgarisation</li> <li>• mettre à jour les programmes d'étude des écoles forestières à tous les niveaux</li> <li>• agrandir et améliorer les centres de formation</li> <li>• développer les capacités de vulgarisation forestière</li> <li>• nouer des liens plus étroits avec les systèmes de vulgarisation agricole</li> </ul>
Améliorer l'appui institutionnel aux secteurs locaux et privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• établir un mécanisme spécial au sein de l'organisme forestier pour soutenir les programmes locaux</li> <li>• renforcer l'appui aux organisations non gouvernementales appropriées</li> <li>• orienter les intrants forestiers et l'assistance vers les organisations locales existantes</li> </ul>



## COMMENT EST-IL MIS EN OEUVRE ?

Le Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) est un cadre conceptuel pour l'action. Il ne dispose ni d'un fonds mondial particulier, ni d'une structure centralisée pour sa mise en oeuvre. Il a été conçu pour inciter les gouvernements, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et les populations concernées pour prévoir et appliquer les solutions les mieux adaptées aux besoins spécifiques du pays ou de la région en cause. Sa bonne application exige donc que les gouvernements nationaux soient résolus à lui accorder une haute priorité. Pour cela, il est nécessaire que les responsables du secteur forestier puisse proposer à leur gouvernement un plan d'action national s'appuyant sur les réalités physiques, économiques et sociales du pays.

Lorsque ce plan n'existe pas encore ou a besoin d'être révisé à la lumière des cinq domaines d'action du PAFT, les pays qui le souhaitent peuvent demander une aide aux organismes d'assistance au développement qui disposent des compétences et des moyens financiers nécessaires. C'est au département des forêts de la FAO que se trouve la cellule de coordination des actions internationales du PAFT placée directement sous l'autorité du Chef du département des Forêts.

Cette cellule reçoit les demandes des pays qui souhaitent une aide extérieure pour la mise à jour ou la réalisation de leur plan d'action forestier national. Elle interroge ensuite les organismes d'aide (Aides bilatérales, Institutions et banques internationales) afin de connaître leur intérêt à participer à l'élaboration de ces plans et aider à leur mise en oeuvre. La préparation de ces plans s'effectue généralement au cours d'un

"exercice" dont la durée peut varier de 3 à 12 mois et qui comprend successivement :

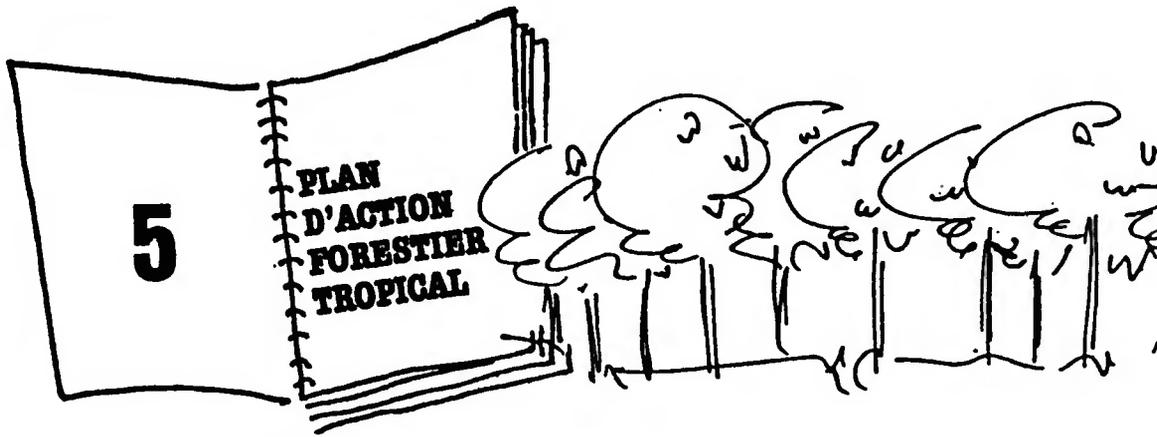
- 1 - le choix d'un coordinateur national (et si besoin d'un coordinateur international).
- 2 - une ou plusieurs missions de préparation.
- 3 - plusieurs missions de spécialistes dans des secteurs identifiés au cours de la phase de préparation (ces missions peuvent être confiées soit à des nationaux, soit à des étrangers mais dans tous les cas elles sont appuyées par une équipe d'experts nationaux).
- 4 - un travail de synthèse se traduisant par un document de description de la politique forestière choisie pour les 20/25 prochaines années et un plan d'action détaillé pour 5 à 10 ans.
- 5 - "L'adoption" de ces documents par les instances gouvernementales qui le ratifient officiellement.

Lorsque ce plan est adopté, s'engage alors une action d'explication et de sensibilisation en direction des différents partenaires et acteurs nationaux (Administrations, Collectivités, Secteur privé, Organisations non gouvernementales, Populations) sous forme de tables rondes et de séminaires d'explication. D'autre part, le plan et les projets concrets qui le composent sont présentés aux agences d'aide potentielles au cours de tables rondes dites de "bailleurs de fonds". En effet, un élément fondamental du PAFT est la mobilisation de l'assistance financière disponible et l'invitation aux gouvernements donateurs à augmenter les investissements. Ces donateurs ont constitué un groupe informel qui s'est réuni tous les six mois depuis fin 1985 et se sont

engagés à doubler d'ici 1990 le montant total des aides consacrées à la forêt (2,5 milliards de francs français par an en 1985). Leurs réunions ont pour l'objet de suivre l'évolution du PAFT et leur engagement dans sa mise en oeuvre et d'appuyer politiquement, techniquement et financièrement la FAO dans sa tâche de coordination.

Trois ans après l'adoption de ce plan par la communauté internationale, trente pays tropicaux sont engagés dans l'action et vingt deux pays supplémentaires s'apprentent à le faire. Sur ces cinquante deux pays, trente d'entre eux ont demandé à la FAO une aide extérieure pour la préparation ou la révision d'un plan national d'action. Huit pays ont terminé l'exercice initial et sont dans la phase de mise en oeuvre des actions. En Afrique : le Soudan, le Cameroun, le Ghana et la Guinée ont terminé l'exercice initial et la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Mali, l'Ethiopie, le Sierra Leone, le Burkina Faso, la Somalie, la Tanzanie et le Zaïre sont en cours d'action, tandis que sept autres pays s'apprentent à le faire. ■

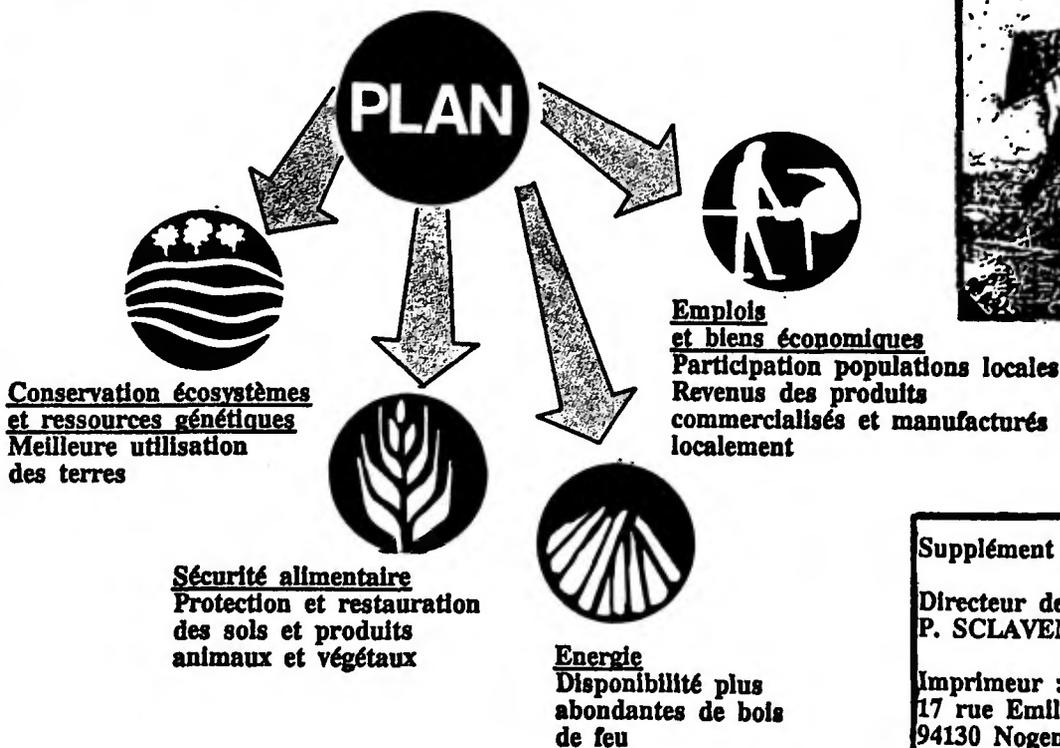




## LES FRUITS DU PLAN

Les gouvernements sont confrontés à deux choix : rester indifférents au fait que la destruction des forêts est liée à un malaise socio-économique très grave qui va croissant ou adopter et poursuivre des politiques forestières dynamiques et à long terme, dans l'intérêt présent et futur de tous les peuples. L'inaction serait suicidaire pour l'humanité, car ses conséquences biologiques et sociales seraient irréversibles. L'action au

contraire peut non seulement sauver les forêts tropicales mais apporter aux populations les biens dont elles ont besoin pour vivre et s'épanouir. Ce qui est nouveau dans le PAFT c'est que cette action sera l'oeuvre de tous : gouvernements, collectivités, entreprises privées, organisations non gouvernementales, populations dans le cadre d'une solidarité mondiale renforcée.



Supplément à la "Lettre de SILVA"

Directeur de publication :  
P. SCLAVENITIS

Imprimeur : LOUVEL-MARTIN,  
17 rue Emile Zola  
94130 Nogent s/ Marne

SECRETARIAT DU RESEAU "ARBRES TROPICAUX" - ASSOCIATION "SILVA"  
45 bis av. de la Belle Gabrielle - 94130 Nogent sur Marne - (1) 48.75.59.44

- FRANCE -